

Image not found or type unknown



délai de récupération des meubles

Par **chefluc**, le **14/11/2010** à **12:34**

bonjour mon locataire est parti le 3 sept 2010 en gardant les clés depuis il n'a pas récupéré ses meubles et tél chaque mois en disant qu'il viendra le mois prochain j'ai mis ses meubles qui étaient déjà démontés dans une remise , l'appt qu'il occupait est loué pour le 1 décembre il ne vient pas chercher ses meubles quel délai pour prendre ses meubles et quoi faire si il ne viens pas les récupérer merci

Par **Domil**, le **14/11/2010** à **13:00**

Vous avez accepté de faire l'EDL de sortie avec des meubles dans le logement et sans la remise des clefs ?

Par **chefluc**, le **15/11/2010** à **10:06**

bonjour j'ai pas eu le choix il s'est barré sans payer